

---

# Pour une charte des droits des contribuables

---

par Alex Shepherd, député

*L'évolution du régime fiscal s'est accompagnée d'une transformation de l'attitude des contribuables. L'évitement des taxes à la consommation, les placements à l'étranger et l'évitement fiscal sont devenus pratique courante. Le présent article argue de la nécessité de repenser l'ensemble de notre façon d'aborder la fiscalité.*

Les impôts sont essentiels au fonctionnement de notre pays. Pourtant, beaucoup de citoyens se sentent exclus du processus d'établissement des niveaux de l'impôt sur le revenu. Ils ont l'impression qu'ils n'ont plus les moyens de payer. C'est pour cette raison que je prône l'adoption d'une charte des droits des contribuables.

Il est indubitable que les gens de toutes les époques ont toujours eu la même réaction vis-à-vis de l'impôt et des relations avec l'administration qui en découlent. Qu'il s'agisse de l'obligation de verser une partie de votre récolte, de s'occuper d'une question politique qui vous touche ou de dépendre du gouvernement pour sa retraite, une bonne partie de nos rapports avec l'administration découle de notre façon de voir la fiscalité.

Il y a cent cinquante ans, les Canadiens ont accepté de payer des impôts, car ils estimaient en recevoir une contrepartie équivalente. Les sommes perçues servaient à construire des routes, des voies ferrées et des installations portuaires.

Les temps ont bien changé. Les Canadiens se méfient des dépenses publiques et n'ont pas l'impression que les biens et les services qu'ils reçoivent correspondent au montant de leurs impôts. Cette situation tient à deux facteurs. Premièrement, les Canadiens ne comprennent rien aux coûts que doit assumer le gouvernement. Celui-ci a dépensé beaucoup de temps et d'argent pour les déguiser. Pourquoi les taxes sont-elles incluses dans le prix des boissons alcooliques, des cigarettes,



de l'essence et d'autres produits? Pourquoi les taxes ne sont-elles pas visibles? S'agit-il d'une question d'efficacité, ou le gouvernement a-t-il honte de la façon dont il traite les contribuables? Deuxièmement, les Canadiens estiment qu'il n'ont pas donné au gouvernement la permission de prélever des impôts si élevés. Certains soi-disant experts ont proposé des façons de limiter le montant des impôts que le gouvernement peut percevoir auprès des citoyens.

La plupart prônent un plafonnement des impôts et des dépenses, mais ce système manque de souplesse, sans compter qu'il faut un référendum pour le modifier. En outre, cette façon

---

*Alex Shepherd est député fédéral de Durham depuis 1993.*

de procéder ne contribue pas à mieux informer la population sur l'objet et les mécanismes des dépenses du gouvernement.

Pourquoi n'instituerait-on pas une certaine forme de reddition de comptes acceptable pour les contribuables et dans laquelle le gouvernement rendrait compte de la façon dont il dépense les impôts pour créer des programmes publics?

La Charte des droits des contribuables vise notamment à donner une plus grande visibilité à la façon dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables au moyen essentiellement d'une formule d'établissement des coûts des programmes passés, présents et futurs, laquelle serait attestée par le vérificateur général.

Bien sûr, il n'est pas certain que cette solution aurait des effets sur le comportement de l'électorat, mais si les électeurs pouvaient avoir une idée des coûts des programmes et du montant de leurs impôts qui y sont consacrés, ils s'intéresseraient de plus près aux propositions du gouvernement et seraient plus sélectifs.

Si je disais par exemple aux contribuables que l'enregistrement des armes à feu va leur coûter au moins 20 \$ chacun par an durant le reste de leur vie, qu'ils possèdent eux-mêmes une arme à feu ou non, ils voudraient certainement connaître les avantages qu'ils tireraient de ce programme.

On peut facilement imaginer les répercussions de ce genre de système. Les partis politiques seraient forcés d'effectuer des estimations justes du coût total et du coût par contribuable des programmes qu'ils proposent. N'est-il pas logique dans une démocratie que les citoyens aient le droit de savoir ce que les programmes et services publics vont leur coûter?

Le gouvernement a laissé Revenu Canada acquérir au fil des ans un pouvoir considérable. Prenons par exemple le dernier budget fédéral, selon lequel il sera moins nécessaire d'avoir des motifs raisonnables pour forcer un tiers à fournir des renseignements. Cela veut dire que Revenu Canada n'aura pas besoin d'avoir en sa possession la preuve d'une malversation pour réclamer le paiement de sommes en souffrance.

Ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Qui sait combien de saisies et de faillites (lorsqu'une entente aurait été plus avantageuse pour toutes les parties concernées) se produisent parce que la lourde machine de l'État transgresse régulièrement ce que j'estime être les libertés civiles des Canadiens.

Lisez votre déclaration d'impôt. Vous y verrez ce que Revenu Canada appelle les droits des contribuables. Cela fait à peu près trois paragraphes. Aucun de ces prétendus droits n'est fondé en loi; il s'agit uniquement de pratiques administratives. On a vite fait de se rendre compte que le contribuable a bien peu de droits.

Les contribuables pourraient plus facilement se familiariser avec le régime fiscal si l'on réduisait le nombre des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et si les remaniements en profondeur de la législation étaient effectués environ tous les quinze ans. Saviez-vous qu'il ne se passe pratiquement pas une semaine sans que l'on modifie le

régime fiscal? Cela explique pourquoi tant de Canadiens se sentent désemparés et totalement dépassés tous les ans quand vient le temps de remplir leur déclaration d'impôt. Avec la pléthore de formulaires et de règlements sans cesse modifiés d'une année à l'autre, il n'est pas étonnant que les contribuables aient l'impression que le régime fiscal est concocté par des sorciers.

Revenu Canada peut non seulement changer les règles du jeu à mi-partie, mais même changer le jeu du tout au tout. Avec une charte des droits des contribuables, on pourrait essayer de réduire ces pouvoirs excessifs et d'introduire une certaine stabilité dans la politique fiscale, ainsi que de rétablir la confiance des Canadiens dans leur gouvernement et de gagner leur respect.

***Une charte des droits des contribuables créerait un protecteur des droits des contribuables qui s'interposerait entre les contribuables et l'appareil de l'État. Les droits des contribuables, l'indemnisation des contribuables lésés et la définition des droits des contribuables relèveraient de son bureau.***

Il faut aussi se demander combien le gouvernement peut-il aller puiser dans les poches des contribuables? Le fardeau fiscal de la famille moyenne est passé de 26 à 36 p. 100 du revenu total dans les vingt dernières années. Durant la même période, la proportion des dépenses consacrées à l'alimentation, au logement et à l'habillement a diminué, passant de 32 à 25 p. 100. On constate que l'impôt coûte plus cher aux Canadiens que les besoins fondamentaux. Je crois que l'impôt sur le revenu impayé - qui totalise actuellement 4,5 milliards de dollars - est le fait de gens qui ont préféré satisfaire leurs besoins élémentaires durant la récession des années 80 au lieu de payer leur impôt au gouvernement.

Les gens qui viennent à mon bureau ont l'impression que le gouvernement peut leur prendre autant d'argent qu'il le veut. La Charte des droits des contribuables s'attaque à ce problème. Le gouvernement doit se fixer un plafond. Je suggère que le gouvernement fixe l'impôt total en fonction du revenu annuel total puisque ce sont là des sommes faciles à mesurer. En commençant par un seuil de 55 p. 100 du revenu et en réduisant cette proportion d'un pour cent par an pendant quinze ans, on montrerait aux contribuables que l'on plafonne les recettes fiscales totales.

Si les impôts étaient visibles comme on l'a proposé précédemment, il serait possible de calculer le montant total des impôts directs que verse une personne une année donnée. En multipliant ce montant par un facteur établi par Statistique

---

Canada pour évaluer combien une personne paie en impôts indirects - redevances et droits de douane, par exemple - on pourrait connaître le montant total des impôts payés.

Si ce montant dépasse le seuil de 55 p. 100, une commission fiscale présidée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial rembourserait l'excédent au contribuable.

***Ce genre de législation s'est déjà trop fait attendre. Posez-vous la question suivante : «Les Canadiens auraient-ils laissé les politiques les endetter à ce point s'ils avaient su ce que coûtaient les programmes et services publics?»***

Bien sûr, des gens pourraient s'arranger pour déclarer de faibles revenus en dépit d'actifs substantiels. Ces gens-là pourraient financer leur consommation à même leur capital. Pour cette raison, j'ai exclu les gens qui possèdent un actif net de plus de 500 000 \$.

Une charte des droits des contribuables forcerait le gouvernement à administrer ses dépenses différemment

puisque'il disposerait d'un montant limité. On en reviendrait en fait aux régimes antérieurs où le pouvoir de prélever des impôts, le pouvoir de dépenser et le pouvoir d'emprunter étaient exercés par des entités différentes. La Charte placerait les Canadiens sur un pied d'égalité avec le gouvernement.

Cette mesure législative a notamment pour grand objectif d'accroître la visibilité des impôts et de sensibiliser l'électorat, mais aussi de réduire les pouvoirs excessifs de Revenu Canada, un ministère constamment pressé de percevoir davantage.

En plafonnant le fardeau fiscal des particuliers, on donnera aux contribuables certaines assurances quant à l'avenir. En garantissant aux Canadiens la jouissance d'une proportion connue de leur revenu disponible, on encouragera la consommation et réduira l'incitation à trouver des moyens d'éviter l'impôt.

Le rétablissement d'un certain respect mutuel découragera en fait la fuite des capitaux. On bénéficiera aussi d'une érosion de l'économie souterraine, car les Canadiens verront que le gouvernement s'impose des limites sur les sommes qu'il peut aller chercher dans les poches des contribuables.

Plus important encore, une charte des droits des contribuables jette les bases d'un respect nouveau envers le gouvernement, respect qui est tristement absent dans notre grand pays.